



Garde de mon fils aîné suite a mon divorce.....

Par **lydia R**, le **05/02/2008 à 16:30**

bonjour, suite a mon divorce , la JAF a decider de laisser la garde de mes 3 enfants a leur papa. ils sont agés de 5 ,7 ,et 9ans. depuis un an mon ex mari vit avec mes 3 enfants a 800km de mon domicile (sachant que c est lui qui a demenager) .na l heure actuelle mon ex mari veut me laisser la garde de mon fils aîné , cependant , nous ne savons ni l un ni l autre quelle demarche faut il faire pour que je puisse accueillir mon fils en septembre 2008(rentrée scolaire)rnmerci d avance

Par **ly31**, le **05/02/2008 à 20:51**

Bonsoir,rnrnVous avez eu un jugement de divorce et le JAF avait décidé de laisser la garde de vos 3 enfants à votre ex mari !rnrnA ce jour, votre ex mari et vous même êtes d'accord afin que le plus grand de vos enfants vive avec vous pour la rentrée scolaire de septembre 2008rnrnPour ce faire, vous devez officialiser les choses et revoir le JAF, afin que cette situation soit acceptée, puis parler de la pension alimentaire, ainsi que des droits d'hébergements (vacances)rnrnJe vous souhaite bon couragernrny31